

# Les descendants de Sulpice



**Recueil des actes des Darnault**  
**commune de Villers (Indre)**

# MARRIAGE

101<sup>us</sup>  
 Jean Valet  
 Et Anne  
 Biard

Maire de Villers arrondissement Communal de Natours  
 du dix huitième jour du mois de juin mil huit cent six,  
 Acte de mariage de Jean Valet, âgé de trent quatre ans.  
 Né à Coing Département de l'indre, le septième jour du  
 Mois de may l'an mil sept cent soixante deux, Cultivateur  
 demeurant à Vincville Département de l'indre, fils  
 majeur de Pierre Valet demeurant audit Vincville, et  
 de Marie Louturice, tous deux vivants, et Jeanne Biard  
 âgé de vingt un an et demi né à Vincville Département  
 de l'indre le cinq novembre mil sept cent quatre  
 quatre, demeurant à Villers Département de l'indre  
 fille majeure de Louis Biard Cultivateur demeurant  
 en cette dite Commune de Villers, et de Anne Chambon  
 tous deux vivants, les actes préliminaires sont extraits  
 des registres des publications de mariage fait à la  
 Maire de Vincville les dimanche huit, et quinze  
 juin mil huit cent six suivant le Certificat a nous  
 adressé par le maire de la dite Commune, et en  
 cette mairie les mêmes jours huit, et quinze juin, sans  
 qu'il y ait été fait aucune opposition au dit mariage  
 Publié et affiché au terme de la loi, et les actes  
 de naissance des époux le tout en forme, et tout



Lesquels actes il a été donné lecture par moy officier  
 public, au tenor de la loy, les dits époux présent ont  
 déclaré prendre en mariage l'un Jeanne Biard, et l'autre  
 Jean Valet, en présence de Louis Valet frere de l'époux  
 demeurant à Vincennes Cultivateur âgé de trente un ans  
 de Denis Christain Cousin germain de l'époux demeurant  
 Commun de la Champenoise département de l'indre  
 Cultivateur âgé de trente un ans, de Louis Biard, pere  
 de l'épouse demeurant à Villers Cultivateur âgé  
 de quarante neuf ans, de Clément Arvillat veuf  
 de l'épouse, Cultivateur demeurant en cette commune  
 âgé de trente quatre ans, et de Paul Fauchais  
 de sa partie demeurant à Chateauroux d'épartement de  
 l'indre, fabricant en draps âgé de trente quatre ans  
 Apres quoy moy Laurent nicolas Gillet Maire de la  
 dite Commune de Villers faisant les fonctions  
 d'officier public de l'état civil ai prononcé qu'au  
 nom de la Roy les dits époux sont unis en mariage  
 et ont les dits époux et témoins l'idesus dénommé  
 déclaré ne sçavoir signer et s'aydes soupigné

Paul Fauchais

Gillet

+



# MARIAGES.

Par nous *Moreau Juge*

du tribunal de première instance séant à Châteauroux, chef-lieu du département de l'Indre, le présent registre, destiné à recevoir les déclarations de Mariages pendant l'année mil huit cent soixante-deux, a été coté et paraphé par premier et dernier feuillet, et contient *quatre* feuillets.

Fait double à Châteauroux, le vingt décembre mil huit cent soixante-un.

Premier feuillet.

*H. Moreau*

*MS*

**DÉPARTEMENT**

de l'Indre.

**ARRONDISSEMENT**

de Châteauroux.

**COMMUNE**

de Villers.

**ÉTAT CIVIL.**

Année 1862.

N° 1

*Joseph Darnault  
Louis Morizot*

*J'ai au mil huit cent soixante deux  
le mercredi sept Mai, précédant nous  
Alexandre Paris, adjoint au Maire  
de la Commune de Villers canton de  
Châteauroux département de l'Indre,  
remplissant les fonctions d'officier de  
l'état civil, en l'absence du Maire,  
ont comparu en notre maison  
communale Joseph Darnault âgé*



Villers 7 mai 1862 (2)

de trente ans né à Louvain les Roux  
les Prés, cultivateur domicilié aux  
Ebeliers Bruyères Commune de Terrous  
fils majeur de Joseph Darnault  
cultivateur demeurant à la Mardèle Commu-  
ne de Vesme ici présent et consentant  
et de défunte Solange Joly décédée à  
Vesme le vingt trois Mai mil huit  
cent quarante deux ainsi que le constate  
l'acte de décès de l'ère de Vesme  
le vingt neuf avril mil huit cent  
soixante deux, et avec ses premières noces  
de Amélie Couturier, et Louis  
Mérigot âgé de vingt cinq ans  
né à Coinq sans profession majeure  
fille de Pierre Mérigot cultivateur  
demeurant à Ronchou commune de  
Villers ici présent et consentant et  
de Françoise Menard, les quels  
nous ont requis de procéder à la  
célébration du mariage projeté entre  
eux, et dont les publications ont été  
faites devant la principale porte de  
la maison commune savoir la  
première fois le dimanche vingt sept  
Avril à midi et la seconde le  
dimanche quatre Mai à midi et  
à la Mairie de Terrous les mêmes jours

ainsi que le constate le certificat <sup>l'acte</sup>  
 délivré par le Maire de Leroux le <sup>7</sup>  
 sept ~~1862~~ Mai. Aucune apparition ne  
 nous ayant été signifiée, faisons droit  
 à leur requête après avoir donné lecture  
 de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du  
 chapitre six du code civil intitulé du  
mariage; avons interpellé les futurs époux  
 ainsi que les personnes qui autorisent  
 le mariage d'avoir à déclarer s'il a été  
 fait un contrat de mariage, lesquels  
 nous ont remis un certificat délivré par  
 Maître Rochoux notaire à Leroux —  
 constatant le contrat de mariage de Joseph  
 Dornault et de Louise Hérisot passé  
 devant lui le vingt huit Avril; avons  
 demandé au futur époux et à la future  
 épouse s'ils veulent se prendre pour mari  
 et pour femme, chacun d'eux ayant  
 répondu affirmativement, déclarons  
 au nom de la loi que Joseph Dornault  
 et Louise Hérisot sont unis par le  
 mariage de quoi nous avons dressé acte  
 en présence de Louis Nivet marié  
 et mari de Chyella âgé de trente  
 huit ans beau frère du futur et de Louis  
 Dornault âgé de vingt un an sans  
 profession demeurant à Vincennes frère du



de futur et Antoni Merigot agi  
 cinquante sept ans fermier à Courge  
 Ance de la future et Alexandre  
 Merigot agi de trente deux ans  
 Remy de Branchau père de la future  
 Après lecture faite du présent acte  
 trois des témoins ont signé avec nous  
 et un des comparants, l'autre témoin  
 et l'autre comparant ont dit ne  
 savoir signer.

Wingé  
 Silvain Darnault  
 notaire  
 Darnault